

DECISION DU PRESIDENT

Pôle / DG : DIRECTION GENERALE GESTION DES EQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE
Direction : DIRECTION PATRIMOINES
Service :

Publié le

Certifié exécutoire
le Président

OBJET : Avenant n°1 Travaux de rénovation d'une partie de la toiture et de Nettoyage des façades du conservatoire de musique de Béziers - Lot n°1 Couverture / étanchéité / zinguerie.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment l'article 19,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2131-2, L 5211-3, L 5211-9 et L 5211-10,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment les articles 139 et 140 et 27

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet et notamment l'article 65,

VU les Délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 avril 2014 et 23 octobre 2014 déléguant au Président pour la durée de son mandat, la compétence pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, la reconduction et la résiliation de tous les marchés, quel que soit leur objet ou leur montant,

VU le règlement intérieur applicable aux marchés à procédure adaptée,

VU la décision n°2019/325 en date du 05/12/2019 attribuant le marché portant sur le Lot n°1 Couverture / étanchéité / zinguerie à la société Environnement bois pour un montant de 42 661 €,

CONSIDERANT la nécessité de rajouter la fourniture et la pose des éléments suivants :

- une descente en zinc,
- une boîte à eau en zinc

CONSIDERANT que ces ajouts induisent des travaux supplémentaires,

DECIDE

Un avenant est conclu dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 Titulaire

Société Environnement Bois, sise 9-10 rue de la Garrigue 34130 MUDAISON.

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20200430-DC2020-139-DE
Date de télétransmission : 07/05/2020
Date de réception préfecture : 07/05/2020

ARTICLE 2 Objet

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer les travaux supplémentaires suivants :

- Fourniture et pose de descentes en zinc,
- Fourniture et pose de boîtes à eau en zinc.

ARTICLE 3 Montant

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à la somme de 6 295 € HT, ce qui représente une augmentation de 14,76% du montant du marché initial.

Le montant du marché se trouve ainsi porté à 48 956 € HT.

ARTICLE 4 Dispositions diverses

Les autres clauses du marché sont maintenues dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 5 Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance. La présente décision sera transmise par tous moyens et dans les meilleurs délais à l'ensemble des conseillers communautaires.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération,
le 30/04/2020

Frédéric LACAS

Président de la Communauté
d'Agglomération Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan



Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément au Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20200430-DC2020-139-DE
Date de télétransmission : 07/05/2020
Date de réception préfecture : 07/05/2020